



**MED MSMEs**

Policies for inclusive growth

THIS PROGRAMME IS FUNDED BY THE EUROPEAN UNION



Support to an Enabling Business Environment for MSMEs Development & Financial Inclusion



# Royaume du Maroc

**PANEL 1: Accord sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier**

**Simplification et digitalisation des procédures du commerce extérieur Marocain**

Marrakech, 26 Septembre 2022





Said MAGHRAOUI HASSANI

Directeur de la Défense et de la Réglementation Commerciale  
Direction Générale du Commerce  
Ministère de l'Industrie et du Commerce du Maroc





Brahim AIT ADDI

Chef de la Division de la Réglementation et de la Facilitation Commerciale

Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale

Direction Générale du Commerce

Ministère de l'Industrie et du Commerce du Maroc



# 1. Mise en œuvre de l'AFE de l'OMC/progrès à ce jour

Ratification de l'AFE le  
14/05/2019

Ratification par le  
Maroc de l'AFE

**Produits périssables**

mise en œuvre de  
l'article 7.9

**Guichet Unique**

Mise en œuvre de  
l'Article 10.4 sur la  
mise en place du GU

**Gestion des Risques**

Mise en œuvre  
Article 7.4 sur la  
gestion des risques

- Catégorie A : 91.2% mis en œuvre depuis l'entrée en vigueur de l'AFE
- Catégorie B : 0,8% à mettre en œuvre avant le 31/12/2024
- Catégorie C: 8% à mettre en œuvre avant le 31/12/2025 à condition de bénéficier d'une assistance technique

Implémentation de e-Phyto sous l'assistance technique de l'Alliance Mondial pour la Facilitation des Echanges dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 7.9 de l'AFE (traitement des produits périssables).

L'objectif est d'améliorer l'échange de documents commerciaux électroniques avec les pays signataires de la convention internationale pour la protection des végétaux

Expansion et accélération de la mise en œuvre du Guichet Unique en application de l'article 10.4 de l'AFE

Lancement des travaux pour la généralisation de la mise en œuvre de la gestion des risques au niveau des organismes du contrôle, en application de l'article 7.4 de l'AFE.





## 2. Points de blocage/ défis clés



### Points de Blocage

- ❑ Besoins en assistance technique pour la mise en œuvre des mesures de la catégorie C;
- ❑ Multiplicité des acteurs du commerce extérieur nécessitant une bonne gouvernance;
- ❑ Nécessité de la mise en place des infrastructures et équipements nécessaires pour l'échanges d'information entre la communauté du commerce extérieur;



### Défis

- ❑ Respect des dates notifiées à l'OMC pour la mise en œuvre des dispositions des catégories B (31décembre2024) et C (31 décembre2025);
- ❑ Rendre PortNet un seul point d'entrée pour les opérateurs du commerce extérieur, par l'interconnexion en EDI de cette plateforme avec les systèmes de tous les acteurs intervenant dans les procédures d'importation et d'exportation;
- ❑ Assurer une reconnaissance mutuelle des documents du commerce international avec les partenaires Commerciaux du Maroc;
- ❑ Atteindre le zéro papier dans les procédures du commerce extérieur marocain;



### 3. Réformes pour moderniser et faciliter les procédures et processus Commerciaux transfrontaliers

Normalisation et standardisation des documents d'importation et d'exportation conformément aux normes du CEFACT-ONU.

Mise en place de la plateforme PortNet et dématérialisation de plusieurs documents et formalités du commerce extérieur.

Réalisation du premier Plan National de Simplification des Procédures en 2006. Ce plan, actualisé en 2017, fixe la première carte complète et détaillée des procédures du commerce extérieur et il est référence de la mise en place du guichet unique du commerce extérieur.

Institutionnalisation, en application de l'article 23 de l'AFE, de la Commission Nationale de Coordination pour la Facilitation des procédures du commerce extérieur:

#### Compositions

29 membres  
Administration, organismes et établissements publiques et associations professionnelles

#### Objectif

Assure une bonne gouvernance pour la mise en œuvre des engagements du Maroc dans le domaine de la facilitation des échanges

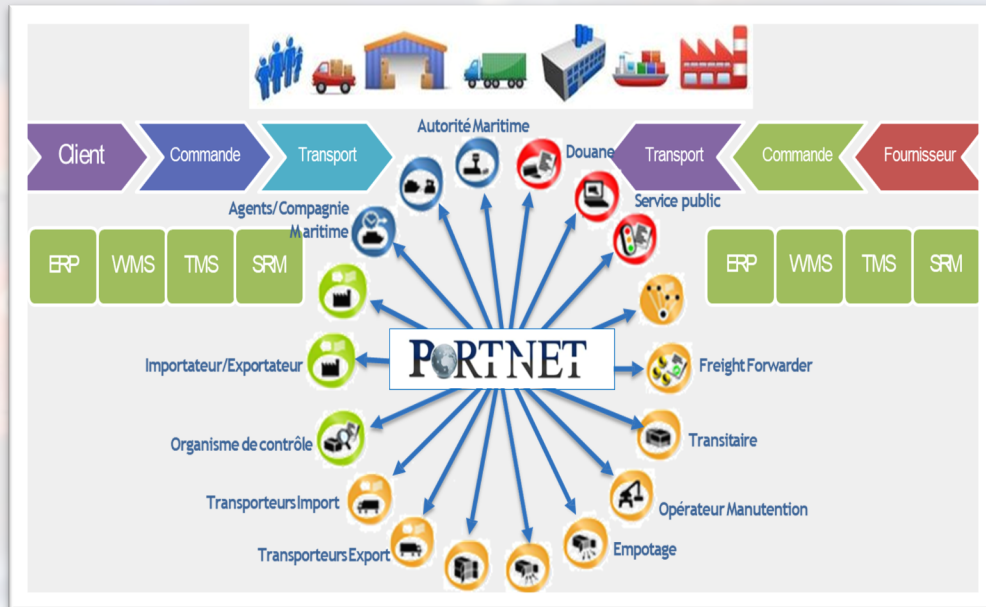
#### Attributions

- Proposer des plans d'action visant la mise en œuvre des dispositions relatives à la facilitation des échanges
- étudier et proposer toute mesure de nature à améliorer l'environnement du commerce extérieur
- étudier les mesures visant la facilitation des flux logistiques à l'importation ou à l'exportation et Coordonner la réalisation des études visant la simplification des procédures liées aux échanges commerciaux.



### 3. Réformes pour moderniser et faciliter les procédures et processus Commerciaux transfrontaliers : Résultats et chiffre

#### Situation actuelle



#### PortNet en chiffre:

55.000



Opérateurs du commerce extérieur adhérent

7j 30



Délai de séjour des conteneurs au port

<1h



Délai de dédouanement des Marchandises

## 4. Besoins d'assistance technique

1

Assistance pour la mise en œuvre des mesures souscrites à la catégorie C de l'AFE

- Traitement avant arrivée ( un projet d'échange anticipé du manifeste est en cours d'examen dans le cadre des travaux de la commission);
- Gestion des risques( assistance technique pour les organisme de contrôle pour intégrer leurs systèmes de gestion des risques);
- Notification de contrôle ou d'inspection renforcés;
- Marchandises périssables pour généraliser l'échanges électronique de ePhyto avec les autres partenaires commerciaux.

2

Assistance pour la mise à niveau du portail marocain d'informations logistiques et commerciales à l'international (Trade Sense) implémenté au niveau de PortNet.

3

Formations pour le renforcement des capacités des membres de la commission nationale de facilitation.

4

Formation dans les nouvelles technologies et outils liés au domaine de facilitation (EDI, Internet of Things, Blockchain...etc).







## 5. Suggestion pour la coopération régionale

- ❖ Partage d'expérience entre les pays de la région dans le domaine de la facilitation Commerciale ;
- ❖ Initiation des projets bilatéraux de reconnaissance mutuelle des documents du commerce extérieur ;
- ❖ Sensibilisation des pays de la région pour adhérer à la convention TIR ;
- ❖ Optimisation des couts de transport à international (les corridors à l'export) ;
- ❖ Interopérabilité des guichets uniques des principaux partenaires Commerciaux ;
- ❖ Réalisation des études d'évaluation de la mise en œuvre de l'AFE au niveau régional.







# Merci de votre attention

Said MAGHRAOUI HASSANI

Directeur de la Défense et de la Réglementation  
Commerciale

Smaghraoui@mcinet.gov.ma

Brahim AIT ADDI

Chef de la Division de la Réglementation et de la Facilitation  
Commerciale

baitaddi@mcinet.gov.ma

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Industrie,  
du Commerce, de l'Investissement  
et de l'Economie Numérique



[www.mcinet.gov.ma](http://www.mcinet.gov.ma)